

Mairie d'Erquy

11 square Hôtel de Ville
BP 09
22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
Fax : 02 96 63 64 70
info@ville-erquy.com
www.ville-erquy.com



RESUME DES DELIBERATIONS

Conseil municipal

Jeudi 18 octobre 2018

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018

	Noms et prénoms	Présents	Absents	Mandatés	Procuration / Mandataire
Majorité municipale	GUERVILLY Christiane	1	0	0	
	DUBOS Jean-Luc	1	0	0	
	CHALVET Maryvonne	1	0	0	
	MORIN Yannick	1	0	0	
	LAITHIER Bernadette	0	0	1	CRAMOISAN Annick
	POTURA Louis-Vincent	0	0	1	ROBERT Stéphanie
	ROBERT Stéphanie	1	0	0	
	MORGAND Michel	1	0	0	
	RENAUT Sylvain	1	0	0	
	GUILLOT Alain	1	0	0	
	CRAMOISAN Annick	1	0	0	
	BURAUD Nicole	1	0	0	
	BELLIER Michel	1	0	0	
	BLANCHET Typhaine	0	0	1	GUERVILLY Christiane
	DAYOT Clothilde	0	0	1	DUBOS Jean-Luc
	DENIS Paul	0	0	1	MORIN Yannick
	DUVERGER Béatrice	1	0	0	
	LE GOFF Guilaine	1	0	0	
	LEPRETRE Mickaël	0	1	0	
	TALBOURDET Nicole	1	0	0	
VERNAY Christophe	0	1	0		
Minorité municipale	BOUVET Sylvie	1	0	0	
	BABIK Michèle	1	0	0	
	JOULAUD Pascale	1	0	0	
	MALLEGOL M-Dominique	1	0	0	
	PELAN Pierre	1	0	0	
	PINEAU Roland	1	0	0	
	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS 01 à	20	2	5	

OBJET DE LA TRANSACTION : ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIERE . CÉDANT : INDIVISION BON-DURAND.

PARCELLE CADASTRÉE B 1904 – RUE DES ROCHETTES. MONTANT PRINCIPAL : 150.0000 € (6.727 m2).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la transaction destinée à permettre l'aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation.

PROJET DE PARC PUBLIC COMMUNAL EN CŒUR DE VILLE. EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 24 DU PLAN LOCAL D'URBANISME. OFFRE D'ACQUISITION AMIABLE DES EMPRISES PARCELLAIRES AI-31P ET AI-855.

APPROBATION DES POURPALERS EN SOLUTION DE BASE ET DE VARIANTE (AI-31P)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve alternativement l'Offre d'Acquisition Amiable transmise en solution de variante au titre de l'emprise parcellaire réunissant une fraction de la parcelle AI-31 pour une surface estimative recalculée à 3.752 m² pour un montant net principal de 30.064 € (trente Mille Soixante Quatre Euros).

ACQUISITION DES PARCELLES F 1504-F1508-F1510 RUE HUTIN DESGRÉES DU LOU. TIERS CÉDANT : SCI LE PLESSIS. CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la transaction comme suit :

■ ACQUISITION PAR VOIE DE TRANSACTION AMIABLE										
Objet de la Transaction		<input type="checkbox"/> Acquisition par la commune des parcelles F 1504 – F 1506 – F 1508 – F 1510 <input type="checkbox"/> Rue Hutin Desgrées du Lou								
■ VENTE A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LE TIERS										
CÉDANTS		TITRES		COORDONNÉES						
Tiers Cédant		Propriétaire		SCI LE PLESSIS						
Parcelles de Référence				Estimation domaniale			Décision Conservatoire		Prix de Cession Arrêté ce jour	
Parc. d'origine		Divisions		Dates	€ au m²	Marge	Date	Valeur	Au m²	Prix Total
Réf. Cad.	Surface	Réf. Cad.	Surface							
F 747	2073 m ²	F 1504	34 m ²							
		F 1506	34 m ²							
		F 1508	12 m ²							
		F 1510	15 m ²							
Total m ²	2073 m ²	Total m ²	95 m ²	Sans Objet					Total	1,00 €
■ PARCELLE A CLASSER DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL										
<input type="checkbox"/> F 1504 – F 1506 – F 1508 – F 1510										

ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 565 RUE DE PLAINE GARENNE. TIERS CÉDANTS : SKIBICKI ET MARTEL.

CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la transaction comme suit :

■ ACQUISITION PAR VOIE DE TRANSACTION AMIABLE										
Objet de la Transaction		<input type="checkbox"/> Acquisition par la commune de la parcelle AD 565 <input type="checkbox"/> Rue de Plaine Garenne								
■ VENTE A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LE TIERS										
CÉDANTS		TITRES		COORDONNÉES						
Tiers Cédant		Propriétaire		M. SKIBICKI Marc et Mme MARTEL Sophie						
Parcelles de Référence				Estimation domaniale			Décision Conservatoire		Prix de Cession Arrêté ce jour	
Parc. d'origine		Divisions		Dates	€ au m²	Marge	Date	Valeur	Au m²	Prix Total
Réf. Cad.	Surface	Réf. Cad.	Surface							
AD 361	2227 m ²	AD 565	34 m ²							
Total m ²	2227 m ²	Total m ²	34 m ²	Sans Objet					Total	1,00 €
■ PARCELLE A CLASSER DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL										
<input type="checkbox"/> AD 565										

ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE PELLETEUSE VIA LA CENTRALE D'ACHAT UGAP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'acquisition d'une chargeuse-pelleteuse pour un montant de 95.427,91 € HT, soit 114.413,49 € TTC via la central d'achat UGAP.

TARIFS PLAISANCE 2019 DU PORT D'ERQUY CENTRE. 8EME ANNÉE DE LA DSP 2012-2026. TAUX D'ÉVOLUTION

2019 : + 2%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, les tarifs 2019.

TARIFS PLAISANCE 2019 DU PORT DES HOPITAUX. TAUX D'ÉVOLUTION PAR ANALOGIE AU PORT CENTRE 2019 :

+ 2%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2019.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 218-1AU BUDGET GÉNÉRAL. REVERSEMENT A LA DGFIP D'UN TROP PERCU (TLE). CRÉDIT D'AJUSTEMENT DE 16.600 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative 2018-1 comme suit :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 / DÉCISION MODIFICATIVE n°1										
CHP	Opé	Article	CF	Libellés	BP Cne	DM n°1	DM n°2	DM n°3	DM n°4	CUMUL
020		10223		Dépenses Imprévues Reversem. Trop-Perçu TLE	70 000 0	-16 600 16 600				53 400 16 600
DI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					0				
RI	RECETTES D'INVESTISSEMENT									
DÉPENSE TOTALE D'INVESTISSEMENT					5 206 287					5 206 287
RECETTE TOTALE D'INVESTISSEMENT					5 206 287					5 206 287
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT										

FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES 2015-2020 (CP ET LTM). AVENANT DE PROLONGATION POUR LES TRVAUX DE RESTAURATION FU VIADUC DE CAROUAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant financier du Fonds de Concours communautaire accordé au titre des travaux de restauration du Viaduc de Caroual pour un montant de 94.948 € lequel avenant repositionne la date limite de commencement des travaux projetés au 31 décembre 2019.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS 2018-2.**INTÉGRATION/CONSOLIDATIONS/REPLACEMENTS.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau permanent des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS	CAT	DISPO	AVANT	MOUVEMENTS (MV)			AVANT	DHS	TOT ETP	EFFET AU
				N°	+	-				
Directeur Général des Services	A		1				1	100%	0,0	
Attaché Territorial Principal	A		1				1	100%	1,0	
Attaché Territorial	A		1				1	100%	1,0	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B		5				5	100%	5,0	
Rédacteur	B		0				0	100%	0,0	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	C		2				2	100%	2,0	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	C		3				3	100%	3,0	
Adjoint Administratif Principal 2 ^e cl (2 ^o Dispo)	C	▲	2				2	100%	2,0	
Adjoint Administratif Territorial (TC)	C		1				1	100%	1,0	
Adjoint Administratif Territorial (TNC)	C		1				1	80%	0,8	
Ingénieur Territorial	A		1				1	100%	1,0	
Technicien Principal 1 ^{ère} Classe	B		2				2	100%	2,0	
Technicien Principal 2 ^{ème} Classe	B		0				0	100%	0,0	
Agents de Maîtrise	C		4				4	100%	4,0	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	C		14				14	100%	14,0	
Adjoint Technique Principal 2 ^e Classe	C		9				9	100%	9,0	
Adjoint Technique Territorial	C		8	MVT 1		-1	7	100%	7,0	18-10-2018
Adjoint Adm Terr ou Ppal 1 ^{ère} ou Ppal 2 ^e cl	C		0	MVT 3	+1		1	100%	1,0	18-10-2018
Adjoint Tech Terr ou Ppal 1 ^{ère} ou Ppal 2 ^e cl	C		1	MVT 2	+1		2	100%	2,0	18-10-2018
Adjoint Technique Principal 2 ^e classe (TNC)	C		1				1	80%	0,8	
Adjoint d'Animation Principal 2 ^e cl (TC)	C		2				2	100%	2,0	
Adjoint d'Animation Principal 2 ^e cl (TNC)	C		1				1	90%	0,9	
Adjoint Territorial d'Animation (2 ^o TNC)	C		1				1	90%	0,9	
Adjoint Territorial d'Animation (3 ^o TNC)	C		3				3	80%	2,4	
Adjoint Territorial d'Anim. (4 ^o TC Dispo)	C	▲	2				2	100%	2,0	
Adjoint Territorial d'Anim. (5 ^o TC Dispo d'Office)	C	▲	1				1	100%	1,0	
Éducateur Territorial Principal 1 ^{ère} Classe	B		1				1	100%	1,0	
Assistant de Conservation P&B de 1 ^{ère} Classe	B		1				1	100%	1,0	
Brigadier Chef Principal	C		1				1	100%	1,0	
VARIATIONS ET POSTES RECENSÉS			69				70		68,8	5 Dispo

MODIFICATION DES STATUTS DU SDE 22

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les nouveaux statuts dont les modifications suivent :

- Rubrique mobilité : le développement de l'activité GNV (Gaz Naturel Véhicule), la production et distribution d'hydrogène ;
- Rubrique Maîtrise de l'énergie : accompagnement de projets spécifiques ;
- Rubrique activité complémentaire : création et participation dans des sociétés commerciales ;
- Rubrique SIG (Système d'Information Géographique) : pour l'activité PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié).

COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DE POURVOIRS ACCORDÉE AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22

DU CGCT. DÉLÉGATION DU 11-05-2017 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions suivantes :

Alinéa 02	Tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;	Références	Date AM
	<input type="checkbox"/> Utilisation Temporaire des courts de tennis municipaux <input type="checkbox"/> Bénéficiaire : Professeur de tennis diplômé. <input type="checkbox"/> Période du 01/07/2018 au 31/08/2018.	8 € l'heure pour l'occupation des courts extérieurs et intérieurs.	29-06-2018
	<input type="checkbox"/> Tarifs de l'ALSH. <input type="checkbox"/> Prestations extérieures.	Vacances Toussaint 2018	09-10-2018
Alinéa 05	Conclusion et révision du <u>louage de choses</u> pour une durée n'excédant pas douze ans ;	Références	Date AM
	<input type="checkbox"/> Bail agricole : convention d'occupation précaire. <input type="checkbox"/> La Ville aux Fermes.	Erquy rue de Bellevent Section C n° 2071	19-09-2018
	<input type="checkbox"/> Bail agricole : Bail à ferme 2018-2027. <input type="checkbox"/> La Ville aux Fermes.	Erquy « Champs Fauvel » Section B n° 759 Montant annuel : 150 €	27-09-2018